

Maçon en voirie et réseaux divers

Financement



Formation professionnelle continue
Programme régional de formation
(PRF AS)

N° de marché : 2019P189S04432

Organisme responsable et contact

AFPA ACCES A L' EMPLOI

Colas Pierre
06.66.38.52.03
pierre.colas@afpa.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Information collective
Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Non renseigné

Conditions d'accès :

Les pré requis obligatoires liés à la certification seront précisés dans la réponse de l'organisme de formation

Prérequis pédagogiques :

Pour une bonne adaptation en formation, il est souhaitable de savoir lire, écrire, compter.
Bonne perception spatiale ; aptitude au travail en extérieur et au port de charges ; esprit d'équipe ; capacité d'adaptation ; esprit de sécurité.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Acquérir une qualification permettant de réaliser des travaux de préparation et de réfection d'un chantier de canalisations enterrées, de construire un réseau d'assainissement en travaux publics, construire un réseau d'adduction d'eau potable en travaux publics.

Contenu et modalités d'organisation

M1 Période d'intégration - Cette période permet de découvrir son groupe et sa formation. Dans le détail elle est constituée de plusieurs séquences : Intégrer son groupe et sa formation, s'approprier les objectifs de la formation et repérer son futur environnement professionnel, repérer les risques liés à l'exercice du métier et se sensibiliser au développement durable, préciser ses besoins de formation et contractualiser son parcours personnalisé, développer sa culture numérique et si besoin prendre en main la plateforme Métis, mixité sociale et professionnelle - 35 h
M2 Module 1 : Tronc commun aux modules 2, 3 et 4 du titre MVRD - 1 . Communiquer dans l'entreprise, avec le client ou son représentant et avec les riverains 2 . Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail 3 . Gérer les déchets de chantier : - Gérer les déchets d'un chantier 4 . Installer des dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et réseaux 5 . Travailler à proximité des réseaux : AIPR 6 . Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux divers 7 . Fabriquer du mortier et du béton - 140 h
M3 Module 2 : Construire des ouvrages de petite maçonnerie et réaliser les couches de surface - 1 . Construire des petits ouvrages d'aménagement urbain en maçonnerie ou en béton armé 2 . Poser des pavés et des dalles manufacturées 3 . Réaliser les dallages en béton pour les ouvrages de voirie en aménagement urbain 4 . Effectuer la synthèse des apprentissages de l'activité : Construire des petits ouvrages et réaliser les revêtements de surface - 154 h
M4 Module 3 : Poser des bordures et des caniveaux - 1 . Mettre en oeuvre des produits manufacturés de type bordures et caniveaux : - Connaître les différents types de bordures et de caniveaux - Poser des bordures de type P, A et T, réaliser les coupes - Poser des caniveaux de type CS et CC, réaliser les coupes - Réaliser les joints et les finitions 2 . Sceller les fontes de voirie : - Connaître les différentes fontes de voirie, leurs spécificités et leurs particularités - Connaître les différents produits de scellements et leurs spécificités - Positionner, régler et sceller une grille et un tampon de regard - 154 h
M5 Module 4 : Construire les réseaux

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

Validation(s) Visée(s)

Titre professionnel maçon en voirie et réseaux divers - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00162723	du 06/01/2020 au 26/06/2020	PESSAC (33)	AFPA CAUDERAN		Non éligible	FPC
00162724	du 10/02/2020 au 31/07/2020	ARTIGUES PRES BORDEAUX (33)	AFPA ACCES A L' EMPLOI		Non éligible	FPC